



**VERVIERS**

URBANISME  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2020A0118-AF

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Alexandre NYSSSEN-DEHAYE demeurant François-Xavier Simonis 17 à 4910 Theux.

Le terrain concerné est situé Rue Jean Gôme à 4802 Heusy et cadastré division 5, section A n°263H, 133V2.

Le projet est de type : **Construction d'un immeuble de 21 appartements**. Il présente les caractéristiques ci-après.

Considérant les articles D.IV. 5, D.VIII.6 et R.IV.40-2 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :

- *Art. R.IV.40-2. § 1er. 1° du CoDT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*
- *Ecart au Schéma de développement communal (densité).*

Conformément à l'article D.I.16 du CoDT, **les mesures de publicité sont suspendues du 16/07 au 15/08**

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 15/07/2020 au 01/09/2020.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/07/2020 au 01/09/2020 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@verviers.be](mailto:info@verviers.be)

A Verviers, le 13 juillet 2020

Par ordonnance :  
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN



Pour la Bourgmestre :  
L'Échevin délégué,

Freddy BREUWER.